

Ville de
Guérande



Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable

Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023

Atlas du potentiel remplacement de chaudières fioul

**DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE
DU JJ/MM/2024 au JJ/MM/2024**

Commune de Guérande


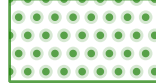
Réalisation : Service Cimat / Energie / Mobilité & Service Données et Information géographique
CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Sources : IGN ORTHO 2020, DGFIP - Cadastre Label 2022

L'ensemble du territoire de la commune est concerné par la zone d'accélération pour le remplacement des chaudières fioul par une solution de production d'énergie renouvelable.

Pour des conseils et les solutions d'accompagnement, il est possible de se tourner vers Cap Info Habitat au 02 51 75 77 95.

Légende :

-  Commune [1]
-  Remplacement chaudière fioul

Potentiel total : 15 000 MWh/an

Part de la consommation annuelle communale d'électricité :
14.85 %

